MOUWAHHID

‘Abdel’Azîz Ibn Bâz

Le Mouftî de la famille royale d’Arabie Saoudite



Les Fatâwâ Noires d’Ibn Bâz

2ième édition

Aboû Al Hassan ‘Abdallah Al Baljîkî

Edition 2008

Sommaire

Les Fatâwâ Noires d'Ibn Bâz

Introduction

Bien qu'Ibn Bâz soit décédé, le plan d'action qu'il forgea est lui toujours bien vivant et en pratique ; et suivit de près par les élèves qu'il a laissés et à qui il enseigna l'art de la manipulation et du faux témoignage pour tromper les musulmans quant à la réalité de ces dirigeants mécréants qui gouvernent les pays arabes aujourd'hui.

A cause de ce plan, beaucoup de gens aujourd'hui entrent dans l'alliance des Tawâghît, affirment qu'ils sont musulmans, et se donnent pour mission religieuse de les soutenir et de les protéger, de les préserver contre toute critique publique ou secrète, contre toute accusation d'impiété et d'apostasie, et ceci sans réclamer aucun salaire mais par pure adoration qu'ils consacrent à leur dieu en dehors d'Allah.

Sous prétexte qu'Ibn Bâz est « L'imâm de Ahl Sounna » ou « Le Cheykh de l'Islâm » ou « Le Mouftî des musulmans » beaucoup de gens se sont fait ensorcelé par ces titres qui lui ont été donné par le Tâghoût et ses agents, et sont convaincus que cet homme est au dessus de toute critique ; ce pourquoi il est indispensable de dénoncer la vérité sur cet homme, et que l'Islâm est innocent de ses crimes.

Aboû Al Hassan 'Abdallah Al Baljîkî, Bruxelles le 28 octobre 2008.

Les Fatâwâ Noires d'Ibn Bâz

Ibn Bâz…Et les combattants musulmans

Ibn Al Qayyim a dit :

« La pire des catastrophe est d'abolir le livre d'Allah et la sounna de son messager pour innover ce qui les contredisent, ainsi que de défendre l'abolition de cela, de l'encourager et de montrer de l'hostilité à celui qui appel au livre d'Allah et à la Sounna de Son messager, qu'Allah le bénisse et le Salue… » [Fatâwâ Imâm Al Mouftîn p. 217]

Lorsqu'un attentat commis le 20/6/1416 par 4 musulmans tua 5 américains et 2 indous **sans qu'aucun musulman ne soit touché**, Ibn Bâz émit la fatwâ suivante :

لا شك أن هذا الحادث أثيم ومنكر عظيم يترتب عليه فساد عظيم وشرور كثيرة وظلم كبير , ولا شك أن هذا الحادث إنما يقوم به من لا يؤمن بالله واليوم الآخر , لا تجد من يؤمن بالله واليوم الآخر إيمانا صحيحا يعمل هذا العمل الإجرامي الخبيث الذي حصل به الضرر العظيم والفساد الكبير , إنما يفعل هذا الحادث وأشباهه نفوس خبيثة مملوءة من الحقد والحسد والشر والفساد وعدم الإيمان بالله ورسوله نسأل الله العافية والسلامة ونسأل الله أن يعين ولاة الأمور على كل ما فيه العثور على هؤلاء والانتقام منهم لأن جريمتهم عظيمة وفسادهم كبير ولا حول ولا قوة إلا بالله , كيف يقدم مؤمن أو مسلم على جريمة عظيمة يترتب عليها ظلم كثير وفساد عظيم وإزهاق نفوس وجراحة آخرين بغير حق , كل هذا من الفساد العظيم وجريمة عظيمة , فنسأل الله أن يعثرهم ويسلط عليهم ويمكن منهم , ونسأل الله أن يخيبهم ويخيب أنصارهم , ونسأل الله أن يوفق ولاة الأمر للعثور عليهم والانتقام منهم ومجازاتهم على هذا الحدث الخبيث وهذا الإجرام العظيم. وإني أوصي وأحرض كل من يعلم خبرا عن هؤلاء أن يبلغ الجهات المختصة , على كل من علم عن أحوالهم وعلم عنهم أن يبلغ عنهم; لأن هذا من باب التعاون على دفع الإثم والعدوان وعلى سلامة الناس من الشر والإثم والعدوان , وعلى تمكين العدالة من مجازاة هؤلاء الظالمين الذين قال الله فيهم وأشباههم سبحانه : سورة المائدة الآية 33 إِنَّمَا جَزَاءُ الَّذِينَ يُحَارِبُونَ اللَّهَ وَرَسُولَهُ وَيَسْعَوْنَ فِي الْأَرْضِ فَسَادًا أَنْ يُقَتَّلُوا أَوْ يُصَلَّبُوا أَوْ تُقَطَّعَ أَيْدِيهِمْ وَأَرْجُلُهُمْ مِنْ خِلَافٍ أَوْ يُنْفَوْا مِنَ الْأَرْضِ ذَلِكَ لَهُمْ خِزْيٌ فِي الدُّنْيَا وَلَهُمْ فِي الْآخِرَةِ عَذَابٌ عَظِيمٌ إذا كان من تعرض للناس بأخذ خمسة ريالات أو عشرة ريالات أو مائة ريال مفسدا في الأرض , فكيف من يتعرض بسفك الدماء وإهلاك الحرث والنسل وظلم الناس , فهذه جريمة عظيمة وفساد كبير. التعرض للناس بأخذ أموالهم أو في الطرقات أو في الأسواق جريمة ومنكر عظيم , لكن مثل هذا التفجير ترتب عليه إزهاق نفوس وقتل نفوس

Les Fatâwâ Noires d'Ibn Bâz

وفساد في الأرض وجراحة للآمنين وتخريب بيوت ودور وسيارات وغير ذلك , فلا شك أن هذا من أعظم الجرائم ومن أعظم الفساد في الأرض , وأصحابه أحق بالجزاء بالقتل والتقطيع بما فعلوا من جريمة عظيمة

« *Il ne fait aucun doute qu'il résulte de cet acte criminel et de ce mal énorme ; une grande corruption et beaucoup de mauvaises choses, et une grande injustice. Et il ne fait aucun doute que ce genre d'acte n'est commis que par quelqu'un qui ne croit pas en Allah et au jour dernier. On ne peut trouver quelqu'un qui a une Foi valable en Allah et au jour dernier qui puisse faire une chose aussi criminelle et aussi odieuse que ce qui s'est produit comme grand mal et terrible corruption. Mais celui qui a fait cela, et les gens de son genre, sont des âmes répugnantes remplies de jalousie, de haine, de mal et de corruption, et vides de foi en Allah et Son messager. Nous demandons à Allah la pitié et la sécurité.* ***Et nous demandons à Allah d'aider notre gouvernement contre eux****, et de les aider à se venger d'eux car leur corruption est énorme tout comme leur crime, il n'y a de Force ni de Puissance que par Allah. Comment est-ce qu'un croyant ou un musulman pourrait-il commettre un si terrible crime qui cause autant d'injustice et de corruption, de meurtre et de blessures à autrui sans aucun droit, tout ceci est une grande corruption et un grand crime. Nous demandons à Allah de les aider à se venger d'eux et de les attraper. Nous demandons à Allah de les faire échouer eux et ceux qui les soutiennent. Et nous demandons à Allah d'accorder à nos gouverneurs de se venger d'eux et de les punir pour cet acte odieux, ce terrible crime. Et j'enjoins toute personne qui aurait quoi que ce soit comme renseignement sur ces gens là d'en informer les autorités car ceci est de l'entraide contre le péché et la transgression et pour la sécurité des gens contre le mal le péché et la transgression, et aussi pour que se rende la justice contre ces injustes sur qui Allah a dit «* ***La récompense de ceux qui font la guerre contre Allah et Son messager, et qui s'efforcent de semer la corruption sur la terre, c'est qu'ils soient tués, ou crucifiés, ou que soient coupées leur main et leur jambe opposées, ou qu'ils soient expulsés du pays. Ce sera pour eux l'ignominie ici-bas; et dans l'au-delà, il y aura pour eux un énorme châtiment,*** *». Il ne fait aucun doute que cela fait partie des plus grands crimes et des plus grandes corruptions sur la terre, et celui qui le commet mérite vraiment la peine de mort pour avoir fait un tel crime. S'attaquer aux gens en prenant leur biens sur les chemins ou dans les marchés est un grand crime et un grand mal ; mais ce genre d'attentat à la bombe causa la mort et le meurtre d'âmes, la corruption sur terre, et causa de graves blessures* ***aux gens bénéficiant d'un pacte de sureté***[1]*, la destruction de maisons, de voitures etc. Il ne fait donc aucun doute que ceci tient des pires crimes et des pires corruptions sur terre. Et ceux ayant commis cela sont ceux qui méritent le plus d'être assassinés et mutilés pour avoir commis ce grand crime...* » Fin de citation. [Fatâwâ Wa Rasâ'il Ibn Bâz 9/254, 255.]

Analyse :

Ibn Bâz a exprimé par les plus claires formulations que les musulmans auteurs de cet attentat sont des mécréants, car il les décrivit comme étant des gens qui :

« *...ne croit pas en Allah et au jour dernier* »

«*...vides de foi en Allah et Son messager*»

« *Comment est-ce qu'un croyant ou un musulman pourrait-il commettre un si terrible crime ?*»

[1] Ici Ibn Bâz note que les victimes sont des gens bénéficiant d'un pacte de sureté c'est-à-dire des non musulmans ! On ne pourra pas dire qu'Ibn Bâz ignorait.

Et ce verdict fut rendu sur ces combattants pour le seul fait d'avoir commis un attentat dans lequel ne sont mort que des mécréants (soldats américains et indous.)

Où est passé la prudence dans le Takfîr à laquelle Ibn Bâz fit tant allusion dans de nombreuses autres fatwa? A moins qu'elle ne soit valable que pour les gouverneurs !

Et qui sont les « Khawârij » qui rendent les musulmans mécréants sans que ceux-ci ne fassent de mécréance majeure ? Y a-t-il la moindre preuve tirée du Coran, de la sounna ou de l'unanimité que le faite de tuer des mécréants, soldats ou non, soit un péché atteignant le degré de la mécréance invalidant la Foi ?

Et Ibn Bâz, en plus de cela, enjoint à soutenir le Tâghoût saoudien contre ces musulmans : « *Et j'enjoins toute personne qui aurait quoi que ce soit comme renseignement sur ces gens là d'en informer les autorités* »

Alors qu'Ibn Bâz lui-même disait :

وقد أجمع علماء الإسلام على أن من ظاهر الكفار على المسلمين وساعدهم عليهم بأي نوع من المساعدة, فهو كافر مثلهم

« *Et les savants de l'Islam sont unanimes pour dire que celui qui soutient les mécréants contre les musulmans et les aide de quelque manière que ce soit, c'est un* ***mécréant comme eux.*** » [Fatâwâ Wa Rasâ'il Ibn Bâz 1/269] Que devons-nous donc penser de lui après ça ?!

A cause de cette fatwâ d'Ibn Bâz, ces 4 musulmans furent mis a mort par le gouvernement saoudien, alors que le messager d'Allah, qu'Allah le bénisse et le Salue, a dit « *On ne tue pas un musulman pour un mécréant* » (rapporté par Al Boukhârî.)

Les Fatâwâ Noires d'Ibn Bâz

Ibn Bâz… Et la paix avec les juifs.

L'imâm Chawkânî dit :

« Certes les connaissances du savant, quelque soit le niveau qu'elles aient atteint, ne le dispensent en aucun cas de quelque responsabilité légale ! Mais au contraire elles y en ajoutent sévèrement ! Et il est concerné par des affaires qui ne sont pas adressé à l'ignorant et est chargé de responsabilité dont l'ignorant n'est pas chargé ! Et son péché est plus grave et son châtiment est plus grand ! » [Charh As-Soudoûr Bi Tahrîm Raf3 Al Qouboûr page 2]

Avant que les ordres en provenance de l'Amérique ne parviennent aux Âl Saoûd pour faire la paix avec les juifs, Ibn Bâz décréta que les palestiniens n'avaient pas d'autre solution que le Jihâd :

فإنني أرى أنه لا يمكن الوصول إلى حل لتلك القضية, إلا باعتبار القضية إسلامية, وبالتكاتف بين المسلمين لإنقاذها, وجهاد اليهود جهادا إسلاميا, حتى تعود الأرض إلى أهلها, وحتى يعود شذاذ اليهود إلى بلادهم التي جاءوا منها

« *Je vois qu'il n'est pas possible de sortir de ce problème sans en tenir compte d'un point de vue islamique, il faut que les musulmans s'épaulent mutuellement pour la libération. Et le Jihâd contre les juifs est un Jihâd islamique ; jusqu'à ce que la terre revienne à son propriétaire, et que les juifs retournent dans les pays desquels ils sont venus.* » [Fatâwâ Wa Rasâ'il Ibn Bâz 1/277]

Puis, après que la « Maison Blanche » de Washington donne ses ordres aux Saoûds, Ibn Bâz fut soudainement d'avis de faire la paix avec les juifs :

ننصح الفلسطينيين جميعا بأن يتفقوا على الصلح , ويتعاونوا على البر والتقوى ؛ حقنا للدماء , وجمعا للكلمة على الحق , وإرغاما للأعداء الذين يدعون إلى الفرقة والاختلاف .

« *Nous enjoignons tous les palestiniens à s'accorder sur la paix, et de s'entraider dans le bien et la piété, la préservation du sang, et l'union autour de la parole véridique, pour renverser les ennemis cherchant à diviser et séparer…* » [Fatâwâ Wa Rasâ'il Ibn Bâz 8/215]

Et si seulement il s'était limité à permettre la paix, mais il est allé jusqu'à reconnaître l'Etat hébreux, aidant donc les juifs à fonder leur Etat, en permettant d'ouvrir les ambassades dans les pays « musulmans » :

س 3: هل يجوز بناء على الهدنة مع العدو اليهودي تمكينه بما يسمى بمعاهدات التطبيع , من الاستفادة من الدول الإسلامية اقتصاديا وغير ذلك من المجالات , بما يعود عليه بالمنافع العظيمة , ويزيد من قوته وتفوقه , وتمكينه في البلاد الإسلامية المغتصبة , وأن على المسلمين أن يفتحوا أسواقهم لبيع بضائعه , وأنه يجب عليهم تأسيس مؤسسات اقتصادية , كالبنوك والشركات يشترك

اليهود فيها مع المسلمين , وأنه يجب أن يشتركوا كذلك في مصادر المياه; كالنيل والفرات , وإن لم يكن جاريا في أرض فلسطين ؟ .

ج 3: لا يلزم من الصلح بين منظمة التحرير الفلسطينية وبين اليهود ما ذكره السائل بالنسبة إلى بقية الدول , بل كل دولة تنظر في مصلحتها , فإذا رأت أن من المصلحة للمسلمين في بلادها الصلح مع اليهود في تبادل السفراء والبيع والشراء , وغير ذلك من المعاملات التي يجيزها شرع الله المطهر , فلا بأس في ذلك .

« *Question 3 : Est-il permis de construire sur le traité de paix avec l'ennemi Juif en leur permettant ce qui est nommé « la normalisation des relations »; et en leur permettant de tirer des avantages économiques des terres d'islam et d'autres sphères qui leur octroieront de grands bénéfices et augmenteront leur force et les établiront plus encore sur les terres d'islam qu'ils ont pris; et les musulmans peuvent leur ouvrir leurs marchés pour vendre leurs marchandises et ils doivent ouvrir les fondations économiques - comme des banques et des affaires dans lesquelles les Juifs ont une part avec les musulmans et qu'ils doivent même partager les sources d'eau comme le Nil et l'Euphrate - bien qu'ils ne coulent pas par la Palestine ?*

Réponse 3 : La paix entre l'Organisation de Libération de la Palestine et les Juifs ne nécessite pas à ce que la personne qui interroge mentionne ce qui concerne les autres pays. Plutôt chaque pays voit ce qui est avantageux. Ainsi s'il voit qu'il est avantageux pour les musulmans sur son territoire d'avoir la paix avec les Juifs, d'échanger des ambassadeurs et de s'engager dans le commerce et d'autres transactions qui sont considérées légales par la Législation pure d'Allah, alors c'est bien. » [Fatâwâ Wa Rasâ'il Ibn Bâz 8/223]

Ibn Bâz… Et le fait de s'aider des mécréants

Ibn Taymiya a dit :

« Quand le savant abandonne ce qu'il connait du Coran et de la sounna du messager qu'Allah le bénisse et le Salue, et suit le jugement du gouverneur qui contredit le Coran et la sounna, il est alors un mécréant apostat, qui mérite le châtiment ici bas et dans l'au-delà. » [Majmoû3 Al Fatâwâ 35/372]

Ibn Bâz était d'avis qu'il est absolument interdit de demander l'aide des mécréants dans une guerre, en se basant sur beaucoup de versets et de hadîth, et était intransigeant à ce sujet :

وليس للمسلمين أن يوالوا الكافرين أو يستعينوا بهم على أعدائهم, فإنهم من الأعداء ولا تؤمن غائلتهم . وقد حرم الله موالاتهم, ونهى عن اتخاذهم بطانة, وحكم على من تولاهم بأنه منهم, وأخبر أن الجميع من الظالمين, كما سبق ذلك في الآيات المحكمات, وثبت في: (صحيح مسلم), عن عائشة رضي الله عنها قالت: صحيح مسلم الجهاد والسير (1817),مسند أحمد بن حنبل (6/149). خرج رسول الله صلى الله عليه وسلم قبل بدر ، فلما كان بـــ(حرة الوبرة) أدركه رجل قد كان يذكر منه جرأة ونجدة ، ففرح أصحاب رسول الله صلى الله عليه وسلم حين رأوه ، فلما أدركه قال لرسول الله صلى الله عليه وسلم : جئت لأتبعك وأصيب معك . قال له رسول الله صلى الله عليه وسلم " تؤمن بالله ورسوله؟ " قال : لا ، قال " فارجع فلن استعين بمشرك " قالت : ثم مضى حتى إذا كنا بالشجرة أدركه الرجل ، فقال له كما قال أول مرة ، فقال له النبي صلى الله عليه وسلم كما قال أول مرة ، فقال : لا ، قال " فارجع فلن استعين بمشرك " قالت : ثم رجع فأدركه في البيراء ، فقال له كما قال أول مرة : " تؤمن بالله ورسوله؟ " قال : نعم ، فقال له رسول الله صلى الله عليه وسلم : " فانطلق فهذا الحديث الجليل, يرشدك إلى ترك الاستعانة بالمشركين , ويدل على أنه لا ينبغي للمسلمين أن يدخلوا في جيشهم غيرهم, لا من العرب ولا من غير العرب; لأن الكافر عدو لا يؤمن. وليعلم أعداء الله أن المسلمين ليسوا في حاجة إليهم, إذا اعتصموا بالله, وصدقوا في معاملته؛ لأن النصر بيده لا بيد غيره, وقد وعد به المؤمنين, وإن قل عددهم وعدتهم كما سبق في الآيات وكما جرى لأهل الإسلام في صدر الإسلام, ويدل على ذلك أيضا قوله تعالى: سورة آل عمران الآية 118 يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا تَتَّخِذُوا بِطَانَةً مِنْ دُونِكُمْ لَا يَأْلُونَكُمْ خَبَالًا وَدُّوا مَا عَنِتُّمْ قَدْ بَدَتِ الْبَغْضَاءُ مِنْ أَفْوَاهِهِمْ وَمَا تُخْفِي صُدُورُهُمْ أَكْبَرُ قَدْ بَيَّنَّا لَكُمُ الْآيَاتِ إِنْ كُنْتُمْ تَعْقِلُونَ فانظر أيها المؤمن إلى كتاب ربك وسنة نبيك عليه الصلاة والسلام كيف يحاربان موالاة الكفار,

Les Fatâwâ Noires d'Ibn Bâz

والاستعانة بهم واتخاذهم بطانة, والله سبحانه أعلم بمصالح عباده, وأرحم بهم من أنفسهم, فلو كان في اتخاذهم الكفار أولياء من العرب أو غيرهم والاستعانة بهم مصلحة راجحة, لأذن الله فيه وأباحه لعباده, ولكن لما علم الله ما في ذلك من المفسدة الكبرى, والعواقب الوخيمة, نهى عنه وذم من يفعله

« *Il n'appartient pas aux musulmans de s'allier aux mécréants ni de leur demander de l'aide contre leurs ennemis. Ils sont des ennemis et nous ne sommes pas à l'abri de leur danger, et Allah a interdit de s'allier avec eux, et de les prendre comme confidents, et Il statua que celui qui s'allie à eux est comme eux, et que tous sont injustes. Et il fut confirmé dans l'authentique de Mouslim, d'après 'Â'ichâ qu'Allah l'agrée, qui dit « Le messager d'Allah salla llahou 'alayhi wa sallam sortit pour Badr, et un idolâtre demanda au messager d'Allah salla llahou 'alayhi wa sallam de l'accompagné dans ce combat, alors le messager d'Allah lui demanda « Crois-tu en Allah et en Son messager ? » Il dit « Non. » Alors le messager d'Allah salla llahou 'alayhi wa sallam lui dit « Vas t'en, nous ne demanderons jamais l'aide d'un idolâtre. » Puis cet homme les rattrapa encore à deux reprises, avec la même requête, mais chaque foi le messager salla llahou 'alayhi wa sallam le renvoya, jusqu'à ce qu'il fini par dire « Oui, je crois en Allah et au messager » Alors le messager d'Allah salla llahou 'alayhi wa sallam dit « Alors en avant ! » Cet honorable hadîth nous oriente à abandonner de s'aider des idolâtres, et nous prouve qu'il ne faut pas que les musulmans introduisent autre qu'eux dans leurs rangs. Car le mécréant est un ennemi à qui on ne confie rien, et pour que les ennemis d'Allah sachent que les musulmans n'ont pas besoin d'eux, et qu'ils s'en remettent à Allah et que la victoire est entre Ses mains et personne d'autre... » Jusqu'à ce qu'il dise : « Regarde donc, ô croyant, le livre de ton Seigneur et la sounnah de ton prophète 'alayhi salât wa salâm, comme ces deux sources combattent l'alliance avec les mécréants et le faite de leur demander de l'aide, et de les prendre pour confidents. Et Allah sait mieux ce qui est bon pour Ses serviteurs, et Il est le plus miséricordieux pour eux. Et s'il y avait un bienfait décisif à s'allier avec eux, et de leur demander de l'aide, Allah l'aurait permis pour Ses serviteurs. Mais lorsqu'Allah sait que cette chose est une grande corruption, et que les conséquences sont fâcheuses, Il l'interdit et blâma celui qui le fait.* » [Fatâwâ Wa Rasâ'il Ibn Bâz 1/299 abrégé.]

Et lorsqu'il fut interrogé sur le faite de s'aider des shiites Rawâfidh pour combattre l'union soviétique, il répondit :

لا أرى ذلك ممكنا , بل يجب على أهل السنة أن يتحدوا وأن يكونوا أمة واحدة وجسدا واحدا

« *Je ne vois pas que cela soit possible, mais il faut au contraire que les gens de la sounna soit un seul groupe et qu'ils soient une seule communauté et un seul corps.* » [Fatâwâ Wa Rasâ'il Ibn Bâz 5/157]

Pourtant, il décréta le contraire de cela lors de la guerre du golfe, lorsque le gouvernement saoudien lui demanda une fatwa permettant cela :

والمقصود أن الدولة في هذه الحالة قد اضطرت إلى أن تستعين ببعض الدول الكافرة على هذا الظالم الغاشم ؛ لأن خطره كبير , ولأن له أعوانا آخرين , لو انتصر لظهروا وعظم شرهم , فلهذا رأت الحكومة السعودية وبقية دول الخليج أنه لا بد من دول قوية تقابل هذا العدو الملحد

الظالم , وتعين على صده وكف شره وإزالة ظلمه. وهيئة كبار العلماء في المملكة العربية السعودية لما تأملوا هذا ونظروا فيه , وعرفوا الحال بينوا أن هذا أمر سائغ , وأن الواجب استعمال ما يدفع الضرر , ولا يجوز التأخر في ذلك , بل يجب فورا استعمال ما يدفع الضرر عن المسلمين

« *Dans une telle situation, il est nécessaire pour l'état de demander l'aide de certains pays mécréants contre ce tyran arbitraire ! Car son danger est grand, et qu'il a d'autre pays avec lui, et s'il gagnait, son mal sera plus grand encore. Pour cette raison, le gouvernement saoudien et les autres états du golfe sont d'avis qu'il faudra s'aider de pays puissants capables d'affronter cet ennemi… Et le comité des grands savants, après avoir examiné la situation, virent que c'est une chose permise, et qu'il est obligatoire de faire cesser ce mal, et qu'il n'est pas permis de s'attarder dans une situation pareille, mais qu'il faut immédiatement utiliser ce qui pourra repousser le mal des musulmans…* » [Fatâwâ Wa Rasâ'il Ibn Bâz 6/116]

Et il affirma même qu'il ne fait aucun doute de la permission de cela, et que c'est une obligation :

ولا شك أن الاستعانة بغير المسلمين في الدفاع عن المسلمين وعن بلادهم وحمايتها من كيد الأعداء أمر جائز شرعا بل واجب متحتم عند الضرورة إلى ذلك

« *Il ne fait aucun doute que demander l'aide des non musulmans pour défendre et protéger les musulmans et leurs pays de la ruse des ennemis est permis dans la loi de l'islam, et même obligatoire et inévitable vu la nécessité…* » [Fatâwâ Wa Rasâ'il Ibn Bâz 6/134]

Et il prétendit que cette permission de s'aider des mécréants est bien connue chez les savants :

أما ما يتعلق بالاستعانة بغير المسلمين فهذا حكمه معروف عند أهل العلم، والأدلة فيه كثيرة ، والصواب ما تضمنه قرار هيئة كبار العلماء في المملكة العربية السعودية : أنه يجوز

« *En ce qui concerne le faite de s'aider des non musulmans, le statut de cela est bien connu chez les savants, et il y a beaucoup de preuves à ce sujet, et l'avis correct est ce qu'à estimer le comité des grands savants d'Arabie Saoudite : c'est la permission…* » [Fatâwâ Wa Rasâ'il Ibn Bâz 6/86]

Et il affirma que ceux qui mettent en doute l'exactitude de cette Fatwa sont des agents de Saddam Hussein !

ولكن بعض المرجفين المغرضين يكذب على الناس , ويقول : إنهم حاصروا الحرمين , وأنهم فعلوا , وأنهم تركوا , كل هذا من ترويج الباطل والتشويش على الناس لحقد في قلوب بعض الناس , أو لجهل من بعضهم وعدم بصيرة , أو لأنه مستأجر من حاكم العراق ليشوش على الناس

« *Mais certains calomnieurs avides mentent sur les gens et disent : « Ils ont encerclé les deux saintes mosquées ! Ils l'ont fait ! Ils ont laissé faire ! » Tout ceci sont de faux ragots pour perturber les gens à cause de la haine qui demeure dans le cœur de certaines personnes, ou de l'ignorance de certains et de leur incompréhension, ou alors parce qu'ils sont des agents au service du gouverneur de l'Irak afin de perturber les gens…* » [Fatâwâ Wa Rasâ'il Ibn Bâz 6/117]

Les Fatâwâ Noires d'Ibn Bâz

Analyse :

Avant la guerre du golfe, Ibn Bâz a décrété l'interdiction formelle de s'aider des mécréants lors d'une guerre, même en cas de nécessité, et a mentionné pour cela de nombreux hadîth et versets.

Pourtant, lors de la guerre du golfe, Ibn Bâz décrète la permission, et même l'obligation de demander l'aide des mécréants pour vaincre Saddam.

Nous demandons donc à Ibn Bâz : est ce qu' « *il faut au contraire que les gens de la sounna soit un seul groupe et qu'ils soient une seule communauté et un seul corps.* » Et « *Que les ennemis d'Allah sachent que les musulmans n'ont pas besoin d'eux, et qu'ils s'en remettent à Allah et que la victoire est entre Ses mains…* » ?

Ou bien est ce que : « *le faite de s'aider des non musulmans, le statut de cela est bien connu chez les savants…c'est la permission* » voir « *même obligatoire et inévitable vu la nécessité* » et qu' « *qu'il faut immédiatement utiliser ce qui pourra repousser le mal des musulmans* » ?!

Ibn Bâz affirme que le statut de s'aider avec les mécréants est bien connu des savants, et c'est la permission ! Mais si c'est si connu, comment cela a-t-il pu lui échappé lors de sa première fatwâ où il décréta le contraire de cela en se basant sur des versets du Coran et des hadîth prophétiques?

Les Fatâwâ Noires d'Ibn Bâz

Ibn Bâz… Et le fait de gouverner par autre que la loi d'Allah.

Mouhammad ibn 'Abdelwahhâb a dit :

« Ces Tawâghît là en qui les gens ont des croyances, à Kharaj et autre, qui sont connu chez les gens de la masse comme les autres, tous sont mécréants apostats de l'islam. Et celui qui discute en leur faveur, ou blâme ceux qui témoignent de leur mécréance ou prétend que leur acte, bien que faux, ne les amène pas jusqu'à la mécréance, et bien le moins qu'on puisse dire d'une telle personne c'est qu'elle est un pervers, on n'accepte pas son témoignage et on ne prie pas derrière lui. Je dirais même : l'Islam n'est pas valable sans le désaveu de ces gens là et le témoignage de leur mécréance… » [Dourar As-Saniyya 10/53]

Lorsque certains prêcheurs débattirent avec Ibn Bâz au sujet du fait de gouverner par autre que la loi d'Allah il dit :

الأصل عدم الكفر حتى يستحل ، يكون عاصيًا وأتى كبيرة ويستحق العقاب ، كفر دون كفر حتى يستحل .

« *A la base, c'est une mécréance mineure, sauf s'il déclare cela licite. Sinon, c'est un pécheur qui a commis un grand péché et qui mérite le châtiment, une mécréance mineur tant qu'il ne le rend pas licite.* »

L'un des participants au débat lui mentionna alors le consensus que rapporte Ibn Kathîr qu'Allah lui fasse miséricorde, que la mécréance de celui qui gouverne par autre que la loi d'Allah est une mécréance majeure. Alors Ibn Bâz dit :

ولو ، ولو ، ابن كثير ما هو معصوم ، يحتاج تأمل ، قد يغلط هو وغيره ، وما أكثر من يحكي الإجماع .

« *Et alors ! Et alors ! Ibn Kathîr n'est pas infaillible ! Il faut vérifier cela, il peut se tromper comme tout le monde !* » [La cassette intitulée « Ad-Dam'at Al Bâzya » http://www.islamway.com/?iw_s=Lesson&iw_a=view&lesson_id=16099 (a partir de 58 minutes et 34 seconde)]

Et Ibn Bâz dit ailleurs :

الحمد لله , والصلاة والسلام على رسول الله , وعلى آله وأصحابه ومن اهتدى بهداه أما بعد : فقد اطلعت على الجواب المفيد القيم , الذي تفضل به صاحب الفضيلة الشيخ محمد ناصر الدين الألباني وفقه الله , المنشور في صحيفة (المسلمون) الذي أجاب به فضيلتة من سأله عن " تكفير من حكم بغير ما أنزل الله من غير تفصيل " . فألفيتها كلمة قيمة , قد أصاب فيها الحق , وسلك فيها سبيل المؤمنين وأوضح – وفقه الله – أنه لا يجوز لأحد من الناس أن يكفر من حكم بغير ما أنزل الله بمجرد الفعل من دون أن يعلم أنه استحل ذلك بقلبه

« *J'ai prit connaissance de la réponse bénéfique et juste qu'a donner le noble cheykh Mouhammad Nâçir Ad-dîn Al Albânî qu'Allah lui accorde la réussite, dans le magazine « Al Mouslimoûn » où le cheykh répondit à la personne qui l'interrogea au sujet du faite de rendre mécréant celui qui gouverne par autre que la loi d'Allah sans distinction. Il a donné une réponse vraie, et a eu juste, et a prit le bon chemin des croyants, et a exposé clairement –qu'Allah lui accorde la réussite- qu'il n'est pas permis à qui que ce soit de déclarer mécréant celui qui ne gouverne pas par la loi d'Allah pour ce simple acte, sans savoir s'il a oui ou non rendu permis cela dans son cœur.* » [Fatâwâ Wa Rasâ'il Ibn Bâz 9/124]

Pourtant, Ibn Bâz avait auparavant déclaré celui qui gouverne par autre que la loi d'Allah mécréant. En effet :
Ibn Bâz disait :

ولا إيمان لمن اعتقد أن أحكام الناس وآراءهم خير من حكم الله ورسوله, أو تماثله وتشابهه, أو أجاز أن يحل محلها الأحكام الوضعية والأنظمة البشرية, وإن كان معتقدا بأن أحكام الله خير وأكمل وأعدل.

« *Il n'y a pas de foi pour celui qui croit que les lois des gens et leurs idées sont meilleurs que la loi d'Allah et de Son messager, ou qu'elles leur sont semblables ou leur ressemblent, ni pour celui qui tolère de les remplacer par des lois inventées et des règlements humains, et ceci même s'il croit que les lois d'Allah sont meilleurs et plus justes* » [Fatâwâ Wa Rasâ'il Ibn Bâz 1/79]

Et il disait :

فلا يتم إيمان العبد إلا إذا آمن بالله, ورضي حكمه في القليل والكثير, وتحاكم إلى شريعته وحدها في كل شأن من شئونه, في الأنفس والأموال والأعراض, وإلا كان عابدا لغيره, كما قال تعالى: وَلَقَدْ بَعَثْنَا فِي كُلِّ أُمَّةٍ رَسُولًا أَنِ اعْبُدُوا اللَّهَ وَاجْتَنِبُوا الطَّاغُوتَ سورة النحل الآية 36 فمن خضع لله سبحانه وأطاعه وتحاكم إلى وحيه, فهو العابد له, ومن خضع لغيره, وتحاكم إلى غير شرعه, فقد عبد الطاغوت, وانقاد له, كما قال تعالى: سورة النساء الآية 60 أَلَمْ تَرَ إِلَى الَّذِينَ يَزْعُمُونَ أَنَّهُمْ آمَنُوا بِمَا أُنْزِلَ إِلَيْكَ وَمَا أُنْزِلَ مِنْ قَبْلِكَ يُرِيدُونَ أَنْ يَتَحَاكَمُوا إِلَى الطَّاغُوتِ وَقَدْ أُمِرُوا أَنْ يَكْفُرُوا بِهِ وَيُرِيدُ الشَّيْطَانُ أَنْ يُضِلَّهُمْ ضَلَالًا بَعِيدًا

« *La Foi du serviteur ne se valide que s'il croit en Allah et qu'il est satisfait de Son jugement, que ce soit dans un petit ou un grand nombre d'affaires, et qu'ils ne recherche le jugement que dans Sa loi uniquement dans toute les affaires de sa vie, pour sa personne, son argent, son honneur, sinon il sera le serviteur d'un autre que Lui comme Allah le dit* « **Nous avons envoyé à chaque communauté un messager pour lui dire « Adorez Allah et écartez vous du Tâghoût** » *Alors quiconque se soumet à Allah soubhânah et lui obéit, et demande la loi qu'Il a révélée, alors il est Son serviteur. Quant à celui qui se soumet à un autre que Lui et recoure à une autre loi que Sa loi, alors c'est un serviteur du Tâghoût et s'est soumis à lui, comme Allah dit* « **N'as-tu pas vu ceux qui prétendent avoir cru en ce qui t'a été révélé et ce qui fut révélé avant toi, et qui veulent avoir pour juge le Tâghoût, alors que c'est en lui qu'on leur a ordonné de ne pas croire? Mais Satan veut les égarer très loin dans l'égarement.** » [Fatâwâ Wa Rasâ'il Ibn Bâz 1/74]

Et il disait :

فيوجب ذلك لزعماء القومية أن يتخذوا أحكاما وضعية تخالف حكم القرآن, حتى يستوي مجتمع القومية في تلك الأحكام, وقد صرح الكثير منهم بذلك كما سلف, وهذا هو الفساد العظيم, والكفر المستبين والردة السافرة, كما قال تعالى: سورة النساء الآية 65 فَلَا وَرَبِّكَ لَا يُؤْمِنُونَ حَتَّى يُحَكِّمُوكَ فِيمَا شَجَرَ بَيْنَهُمْ ثُمَّ لَا يَجِدُوا فِي أَنْفُسِهِمْ حَرَجًا مِمَّا قَضَيْتَ وَيُسَلِّمُوا تَسْلِيمًا وقال تعالى: سورة المائدة الآية 50 أَفَحُكْمَ الْجَاهِلِيَّةِ يَبْغُونَ وَمَنْ أَحْسَنُ مِنَ اللَّهِ حُكْمًا لِقَوْمٍ يُوقِنُونَ وقال تعالى: سورة المائدة الآية 44 وَمَنْ لَمْ يَحْكُمْ بِمَا أَنْزَلَ اللَّهُ فَأُولَئِكَ هُمُ الْكَافِرُونَ وقال تعالى: سورة المائدة الآية 45 وَمَنْ لَمْ يَحْكُمْ بِمَا أَنْزَلَ اللَّهُ فَأُولَئِكَ هُمُ الظَّالِمُونَ وقال تعالى: سورة المائدة الآية 47 وَمَنْ لَمْ يَحْكُمْ بِمَا أَنْزَلَ اللَّهُ فَأُولَئِكَ هُمُ الْفَاسِقُونَ وكل دولة لا تحكم بشرع الله, ولا تنصاع لحكم الله, ولا ترضاه فهي دولة جاهلية كافرة, ظالمة فاسقة بنص هذه الآيات المحكمات, يجب على أهل الإسلام بغضها ومعاداتها في الله, وتحرم عليهم مودتها وموالاتها حتى تؤمن بالله وحده, وتحكم شريعته, وترضى بذلك لها وعليها

« *Ceci implique donc aux prétendants du nationalisme arabe de prendre des lois forgées s'opposant à la loi du Coran, afin de mettre les membres de cette société nationaliste sur le même piédestal dans ces lois. Et beaucoup d'entre eux ont déclaré cela, comme nous l'avons précédemment dit. Et ceci est la grande corruption,* *la mécréance claire, et l'apostasie déclarée,* comme Allah le dit : « ***Non!... Par ton Seigneur! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement*** » *(sourate 4 verset 65)Et Allah dit* « ***Est-ce donc la loi païenne qu'ils veulent ? Mais qui est meilleur qu'Allah comme juge, pour des gens qui ont certitudes ?*** » *(sourate 5 verset 50) Et Allah dit* « ***Ceux qui ne gouvernent pas par la loi d'Allah sont les mécréant.*** » *(sourate 5 verset 44) Et Allah dit* « ***Ceux qui ne gouvernent pas par la loi d'Allah sont les injustes*** » (sourate 5 verset 45) *Et Allah dit* « ***Ceux qui ne gouvernent pas par la loi d'Allah sont les pervers.*** » (sourate *5 verset 47)* *Or, tout état qui ne gouverne pas par la loi d'Allah, et n'obéit pas à la loi d'Allah et ne l'agrée est un état païen, mécréant, injuste et pervers d'après le texte de ces versets sans équivoques. Et il est obligatoire au musulman de le détester et de le prendre pour ennemis pour Allah, et il leur est interdit de leur montrer de l'amour ou de les prendre pour alliés jusqu'à ce qu'ils aient foi en Allah uniquement et qu'ils gouvernent par la loi d'Allah et agréent cela que ce soit à son avantage ou à son détriment.* » [Fatâwâ Wa Rasâ'il Ibn Bâz 1/305]

Analyse :

Du quel de ces avis pouvons nous dire qu'il est celui d'Ibn Bâz ? Lequel abroge l'autre ? Et y a-t-il en matière de foi et de mécréance des abrogations? Ou alors est-ce la pression des Tawâghît qui poussa Ibn Bâz à changer ainsi d'avis ?

Ibn Taymiya a dit : « *Il est fatalement connu dans la loi des musulmans, et tout les musulmans s'entendent pour l'affirmer : que celui qui permet de suivre une autre loi que l'islam ou une autre législation que celle de Mouhammad, qu'Allah le bénisse et le salue, est un mécréant, et sa mécréance est comme celle de celui qui croit en une partie du livre et mécroit en une autre…*» [Majmoû' Fatâwâ 28/524]

Mouhammad Amîn Chanqîtî a dit : « *Sur base de ces textes célestes que nous avons mentionnés précédemment, il apparaît de la plus claire des manières que : Ceux qui suivent les lois inventées par les hommes légiférées par Satan sur la langue de Ses alliés, opposées à la loi d'Allah qu'Il légiféra par la langue de Ses messagers : nul ne doute de leur mécréance et idolâtrie si ce n'est celui à qui Allah a voilé la vue et a aveuglé de la lumière de Sa révélation comme eux.* » [Adhwâ' Al Bayân 3/259]

Mouhammad Ibn Ibrâhîm Âl Cheykh dit : « *Et tu pourras dire, si une personne qui gouverne par une loi forgée dirait « Mais j'ai conviction que cette loi est fausse » que ceci (cette prétention) n'a aucun effet sur lui. Au contraire, il a cessé d'appliquer la loi islamique, et c'est comme si une personne disait « J'adore les idoles, mais j'ai conviction que ces idoles sont fausses. Et s'il est capable d'émigrer de ce pays où on gouverne par les lois humaines forgées, cela devient une obligation pour lui* » [Fatâwâ Wa Rasâ'il 6/188,189]

Les Fatâwâ Noires d'Ibn Bâz

Ibn Bâz…Et la révolte contre les Tawâghît.

Ibn Jawzî, qu'Allah lui fasse miséricorde, dit

« Et cette façon d'agir peut même être une cause d'égarement pour les gens, et nuire aux gens de la masse : De croire que ce que fait le dirigeant est correct, ou qu'il soit permis d'entrer chez lui et de garder le silence au lieu de le blâmer… » [Sayd Al Khâtir 131]

Ibn Bâz considère que le faite de dénoncer l'égarement et l'apostasie des Tawâghît **est interdit et contraire à l'enseignement des Salafs** :

ليس من منهج السلف التشهير بعيوب الولاة , وذكر ذلك على المنابر

« *Il ne fait pas partie de la voie des ancêtres de dévoiler au grand publique le mal des dirigeants, et de mentionner cela sur le Minbar.* » [Fatâwâ Wa Rasâ'il Ibn Bâz 8/210]

Et il dit au sujet de ceux qui ne voient pas d'autre solution pour venir à bout de ce fléau que la force et la révolte contre ces dirigeants :

هذا مذهب لا تقره الشريعة; لما فيه من مخالفة للنصوص الآمرة بالسمع والطاعة لولاة الأمور في المعروف

« *Cet méthode n'est pas acceptée par la loi islamique, car elle s'oppose aux textes ordonnant d'écouter et d'obéir aux dirigeants dans le bien.* » [Fatâwâ Wa Rasâ'il Ibn Bâz 8/213]

Et il dit également :

الواجب السمع والطاعة في المعروف لولاة الأمور من الأمراء والعلماء – وبهذا تنتظم الأمور وتصلح الأحوال ويأمن الناس وينصف المظلوم ويردع الظالم وتأمن السبل ولا يجوز الخروج على ولاة الأمور وشق العصا إلا إذا وجد منهم كفر بواح عند الخارجين عليه من الله برهان ويستطيعون بخروجهم أن ينفعوا المسلمين وأن يزيلوا الظلم وأن يقيموا دولة صالحة . أما إذا كانوا لا يستطيعون فليس لهم الخروج ولو رأوا كفرا بواحا . لأن خروجهم يضر الناس ويفسد الأمة ويوجب الفتنة والقتل بغير الحق

« *Il est obligatoire d'obéir et d'écouter le gouverneur dans le bien, ainsi qu'aux savants. Et il n'est pas permis de se révolter contre le gouvernement à moins que ceux qui se révoltent aient repérer une mécréance claire prouvée par Allah, et qu'ils soient capable de se révolter contre lui, que cela soit bénéfique aux musulmans, et qu'ils puissent faire cesser l'injustice et établir un état pieux. Mais s'ils n'en sont pas capables, alors ils n'ont pas le droit de se révolter,* ***même s'ils voyaient une mécréance claire****. Car sortir contre eux dans ce cas causera du mal aux gens, corrompra la communauté et causera le fléau et le meurtre injuste.* » [Fatâwâ Wa Rasâ'il Ibn Bâz 7/118]

Et il fut interrogé au sujet du comportement à avoir **avec un gouverneur qui apostasie lorsqu'il légalise l'abolition du code pénal Islamique** en le remplaçant par des lois humaines ? Il répondit :

نطيعه في المعروف وليس في المعصية حتى يأتي الله بالبديل .

« *Nous lui obéissons dans le bien et non dans le péché, jusqu'à ce qu'Allah nous le remplace.* » [Fatâwâ Wa Rasâ'il Ibn Bâz 7/120]

Pourtant, Ibn Bâz fut d'un tout autre avis lorsqu'il décréta aux musulmans **de se révolter contre le gouverneur de l'Irak, Saddam Hussein**, et ceci **malgré qu'il savait pertinemment que ce peuple n'avait pas la force de se révolter contre lui** !

Ibn Bâz dit :

لا ريب أن مبايعة مثل هذا الطاغوت ومناصرته من أعظم الجرائم , ومن أعظم الجناية على المسلمين وإدخال الضرر عليهم ; لأن من شرط البيعة أن يكون المبايع مسلما ينفع المسلمين ولا يضرهم .

« *Il ne fait aucun doute que faire allégeance à un Tâghoût pareil que lui et de le secourir sont l'un des pire crime, et l'un des pire délits à l'encontre des musulmans, et l'une des pire façon de leur causer du mal. En effet, l'une des conditions du serment d'allégeance est que celui à qui on prête serment soit musulman, qu'il soit bénéfique aux musulmans, et qu'il ne leur fasse pas de mal.* » [Fatâwâ Wa Rasâ'il Ibn Bâz 7/388]

Ibn Bâz ira même plus loin, il va décréter que le Jihâd contre Saddam est l'un des plus grand Jihâd :

ومن أعظم الجهاد، جهاد حاكم العراق لبغيه و عدوانه، واجتياحه دولة الكويت، وسفكه الدماء، ونهبه الأموال، وهتكه الأعراض، وتهديده الدول المجاورة له من دول الخليج.

« *L'un des plus grands Jihâd est le Jihâd contre le dirigeant de l'Irak, à cause de sa débauche, son oppression, son invasion du Koweït, ses bains de sang, sa consommation illicite des biens des musulmans, sa menace envers ses pays voisins, et des pays du golfe.* » [Fatâwâ Wa Rasâ'il Ibn Bâz 18/274]

Ibn Bâz et le comité des grands savants ont décrété l'apostasie du gouverneur de la Libye, Kadhafi, et justifièrent ce décret car ce dirigeant s'en est prit aux dirigeants et aux savants du Royaume Saoudien. En effet, ils dirent dans leur déclaration :

فإن مجلس هيئة كبار العلماء بدورته التاسعة عشرة... قد اطلع على بعض ما نشرته إذاعة حكومة ليبيا في برنامجها المحدث المسمى "أعداء الله" وما تعرض فيه لأئمة الدعوة السلفية رحمهم الله في هذه المملكة العربية السعودية من علماء وحكام بالطعن الكاذب ومحاولة التشكيك في عقيدتهم

« *Le conseil du comité des grands savants, lors de leur 19ième assemblé... Ont écouté une partie de ce qu'a propager l'émission du gouvernement libyen dans sa nouvelle émission intitulé « Les ennemis d'Allah. » Et le conseil a put y entendre ce qui s'y est dit sur les Imâms de la Da'wa Salafî, qu'Allah leur fasse miséricorde, dans ce royaume d'Arabie Saoudite et sur les savants et dirigeants, en les dénigrant et en mentant, et en essayant de propager le doute au sujet de leur dogme...* »[2]

Analyse :

---

[2] Fatwâ du comité des savants du 11/5/1402.

Ibn Bâz considère qu'il est interdit de se révolter contre un gouvernement mécréant à moins qu'il n'y en ait la force, comme il l'a dit dans ses Fatâwâ 7/118 ; 7/120 ; 8/213 ; 8/210.

Malgré cela, il commande aux Irakiens de se révolter contre leur dirigeant bien qu'il sait pertinemment qu'ils n'ont pas la force de se révolter contre lui et de l'enlever ! C'est lui-même qui a décrété auparavant que toutes les armées islamiques dans le monde ne pourraient venir à bout de Saddam et de ses troupes, pour justifier l'alliance avec les américains, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent ! Alors comment veut il d'un peuple désarmé qu'ils se révoltent contre une personne contre qui même toutes les armées arabes ne pourraient venir à bout, au point qu'ils durent s'allier à plus de 30 pays pour le combattre ?

Et que fait-il de la peur des effusions de sang, qu'il prétexte pour interdire la révolte contre les autres Tawâghît de gouverneurs au sujet desquels on l'interrogea dans le passé ?

Ibn Bâz n'a pas décrété la mécréance du gouverneur de l'Irak avant que ce dernier n'ait menacé le royaume des saoudiens. Pendant de longues années, Saddam faisait la guerre contre l'Iran et commettait les pires des crimes, (le gazage des kurdes à titre d'exemple) était socialiste et baathiste, il put faire le pèlerinage à la Mecque en toute sécurité.

Mais lorsque Saddam s'en pris au bien être du gouverneur d'Ibn Bâz, Saddam est soudainement devenu un des pire Tâghoût qu'il est obligatoire de combattre par les armes !

Les savants de la famille saoudienne ont décrété l'apostasie de Kadhafi a cause que ce dernier « *a dénigré les imams de la da'wa salafî de l'Arabie Saoudite, ainsi que leur dirigeants et leurs savants.* » Alors est ce que le dénigrement de la famille saoudienne –qu'Allah les maudisse- est devenu une annulation de l'islam pour ces « savants » là ?! Ou bien est-ce qu'ils jouent avec la religion afin de servir le bien-être des Tawâghît de la péninsule ?

Ibn Bâz prétend que la méthode des salafs était de ne pas citer les oppressions du gouvernement sur le minbar ou ailleurs que le minbar, **et ceci est un mensonge sur les salafs, car ils blâmaient les gouverneurs sur les minbars et ailleurs**, comme le fit par exemple Sa'îd Ibn Al Mousîb au point qu'il se fit fouetter par certains gouverneurs pour qu'ils cessent de parler, alors l'émir dit « *Comment se trouve Sa'îd depuis que nous l'avons frappé ?* » Alors on dit de lui « *Par Allah, sa langue n'a jamais été aussi sévère contre toi depuis que tu lui as fait ce que tu lui as fait.* » Et ceci avec un dirigeant musulman, alors que dire d'un dirigeant apostat ?!

L'imam Nawâwî dit « *Al Qâdhî Ibn 'Yâdh a dit : « Les savants de l'islam sont unanimes pour dire que l'autorité ne peut être confiée à un mécréant et que s'il devenait mécréant alors il faudra qu'il s'écarte.* » [Charh Sahîh Mouslim 12/229]

Et Il dit également (Al Qâdhî ibn 'Yâdh) « *Donc, s'il (le gouverneur) est pris par la mécréance et change la Charî'ah, ou bien invente une innovation, il sort du pouvoir et l'obéissance envers lui est rendue nulle. Et il est obligatoire aux musulmans d'appliquer cela, de l'évincer et de le remplacer par un gouverneur juste s'ils ont la capacité de le faire. Et lorsque cela ne peut se produire, excepté par le biais d'un groupe de gens, il est obligatoire pour eux d'appliquer cela en évinçant le mécréant. Et*

cela n'est pas obligatoire concernant un innovateur, sauf s'ils pensent qu'ils ont la capacité de le faire.»

On peut observer dans ces Fatâwâ décrétant la mécréance de certains gouvernements arabes, délivrées par les savants de la famille saoudienne, qu'elles ne sont délivrées qu'après que ces gouvernements ne s'en prennent à la famille saoudienne.

Et ceci n'est pas uniquement avec les gouverneurs, mais ils décrètent même la mécréance des Moujâhidîn qui s'en prennent à leur Tawâghît et leurs dirigeants, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, lorsqu'Ibn Bâz fit le Takfîr de combattant pour le seul « crime » d'avoir tué 5 américains et 2 indous ! !

Les Fatâwâ Noires d'Ibn Bâz

Ibn Bâz… Et les communistes

Ibn Al Qayyim qu'Allah lui fasse miséricorde dit :

« Les savants du mal s'assoient aux portes du paradis et y invitent les gens par leurs propos, mais ils les invitent à l'enfer par leurs actes. Chaque fois qu'ils disent aux gens de leur bouche « Venez ! » Leurs actes eux disent « N'écoutez pas ! Si ce à quoi ils invitaient était la vérité, ils seraient les premiers à y répondre ! » Ils ont l'image de guides, mais en vérité barrent la route. » [Al Fawâ'id p. 61]

Ibn Bâz décréta la mécréance des communistes et que le Jihâd contre eux est une obligation individuelle, lorsque les caprices des américains et de leurs suppôts de famille royale saoudienne étaient supporters de la guerre contre l'union soviétique communiste.

الجهاد الأفغاني جهاد شرعي لدولة كافرة , فالواجب دعمه ومساعدة القائمين به بجميع أنواع الدعم , وهو على إخواننا الأفغان فرض عين للدفاع عن دينهم وإخوانهم ووطنهم

- En effet, il dit : «*Le Jihâd Afghan est un Jihâd légale contre un état mécréant. L'obligatoire, c'est de le soutenir et d'aider ceux qui l'accomplissent par tous les moyens de soutient. Et ce Jihâd est une obligation individuelle pour nos frères afghans, pour défendre leur religion ainsi que leurs frères et leur nation.* » [Fatâwâ Wa Rasâ'il Ibn Bâz 5/151]

- Il décréta même qu'habiter entre les communistes est interdit, et que celui qui vit volontairement avec eux malgré qu'il soit capable de les fuir est un pécheur :

وعليهم أن يبادروا بالهجرة من حين يقدرون عليها إلى بلاد يظهرون فيها دينهم ويأمنون فيها على أنفسهم . أما إذا قدر أحد على الهجرة وتساهل فهو آثم , وهو على خطر عظيم... أن الهجرة واجبة مع القدرة من كل بلد يظهر فيها الكفر , ولا يستطيع المسلم إظهار دينه فيها

«*Il leur faut émigrer dès qu'ils en sont capable, Quant à celui qui est capable d'émigrer mais qu'il le prend à la légère et ne le fait pas, c'est un pécheur et il est en grand danger… Il est obligatoire d'émigrer de tout pays où la mécréance se manifeste et que le musulman n'est pas capable de manifester sa religion, s'il en a les moyens.*» [Fatâwâ Wa Rasâ'il Ibn Bâz 5/158]

Pourtant, il décréta le contraire de cela : qu'il faut cesser de combattre les communistes et préserver leur sang, lorsqu'il y eu la guerre civile au Yémen, entre les communistes et d'autres, et que les caprices de la famille saoudienne étaient contre 'Abdallah Sâlih, et avec les communistes. Il dit :

من عبد العزيز بن عبد الله بن باز إلى زعماء بلاد اليمن وقادتها ، وإلى جميع عقلائهم والمقاتلين من شطري اليمن ...لا تشمتوا بأنفسكم أعداء الإسلام , ولا تدمروا بلادكم ومقدراتها بأيديكم , ولا تملئوا البيوت والقلوب بالأحقاد , احقنوا الدماء وأبقوا على بقية الأواصر والأرحام وأخوة الإسلام

« *D'Abdel'Azîz Ibn 'Abdallah ibn Bâz à l'attention des responsables du Yémen et des leaders et de toute personne raisonnable parmi ceux qui combattent dans les deux camps aux Yémen... Ne réjouissez pas les ennemis de l'islam, ne détruisez pas votre pays et ses habitations de vos propres mains, n'emplissez pas les maisons et les cœurs de haines, épargnez le sang des autres, préservez vos liens d'amitiés et la fraternité dans l'islam...* » [Fatâwâ Wa Rasâ'il Ibn Bâz 8/251

- Et il prétendit que la qibla des musulmans et des communistes est la même, et que leur livre saint est le même et leur prophète est le même ! Il dit au sujet des conséquences du combat contre les communistes du Yémen :

فإن هذا أمر منكر مستنكر لو كان من أعدائكم في الدين ، فكيف إذا كان ذلك بين من قبلتهم واحدة وكتابهم واحد ونبيهم صلى الله عليه وسلم واحد؟

« *Ceci aurait été une chose blâmable s'ils étaient vos ennemis dans la religion, alors que dire lorsque c'est entre des gens qui ont la même qibla, le même livre saint, le même messager salla llahou 'alayhi wa sallam ?* » [Fatâwâ Wa Rasâ'il Ibn Bâz 8/253]

Analyse :

Devons nous déclarer les communistes mécréants, et les combattre ? Et est-ce que le combat contre eux est une obligation individuelle pour tous les habitants du pays où les communistes sont au pouvoir, comme dans la première fatwâ adressée aux Moujâhidîn d'Afghanistan ?

Ou bien est ce qu'au contraire le sang des communistes est sacré, et notre qibla est la même que la leur, et ils sont nos frères dans l'Islam, comme dans la deuxième fatwâ adressée aux combattants du Yémen ?

Juger les communistes comme des musulmans et des frères en Islâm est une apostasie évidente sur laquelle nul musulman ne diverge :

Abou Al Housseyn Al Maltî a dit : « *Il n'y a pas de divergence entre toutes les tendances* ***de Ahl Al Qibla ; que quiconque doute de la mécréance d'un mécréant est un mécréant. Car celui qui doute sur la mécréance n'a pas de Foi vu qu'il ne sait pas reconnaitre la mécréance de la Foi.*** » [At-Tanbîh wa Ar-Radd page 40]

L'Imâm Mouhammad Ibn 'Abdelwahhâb dit : « *Celui qui ne bannis de l'Islam ceux qui associent à Allah, ou doute de leur mécréance, ou valide leur religion,* ***c'est un mécréant à l'unanimité.*** » [Dourar As-Saniyya 10/91]

Cheykh Hammad Ibn 'Atîq dit : « *Le fondement de la religion de tous les messagers c'est : d'adhérer au monothéisme, de l'aimer et d'aimer ses adeptes, s'unir à eux, rejeter le polythéisme* ***et bannir de l'Islam ses adeptes****, les détester et leur exprimer la rupture d'avec leur religion, comme Allah le dit : «* ***Certes, vous avez eu un bel exemple (à suivre) en Abraham et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à leur peuple: 'Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions*** » » [Dourar As-Saniyya 8/418]

Le combat contre les communistes en Afghanistan est pour Ibn Bâz une obligation individuelle, alors que le combat des communistes du Yémen est un trouble et une calamité !

Ibn Bâz…Et Salmân Al 'Awda et Safar Al Hawâlî

Ibn 'Aqîl, qu'Allah lui fasse miséricorde a dit :

« Si tu veux savoir quelle est la solution pour l'islam de nos jours, alors ne regarde pas vers les foules de gens dans les mosquées, ni leurs cris lorsqu'ils disent Labbayk !! Mais regarde leurs réactions face aux ennemis de la loi islamique.» [Al Âdab Ach Char3iya p.299]

Ibn Bâz dit dans la lettre qu'il écrivit à l'ennemi d'Allah Neyf Âl Sa'oûd [ministre de l'intérieur] -qu'Allah le maudisse et le couvre de honte- en réponse à la demande faite au comité des grands savants :

فأشير إلى كتاب سموكم الكريم... المتضمن توجيه خادم الحرمين... بعرض تجاوزات كل من سفر الحوالي سلمان العودة في بعض المحاظرات والدروس... وأفيد سموكم ان مجلس هيئة كبار العلماء اطلع على... نسخة من كتاب سفر الحوالي "وعد كسنجر"... واطلع على بعض التسجيلات لهما... ورأى المجلس بالاجماع مواجهة المذكورين بالاخطاء... فإن اعتذرا عن تلك التجاوزات والتزما بعدم العودة الى شيء منها وامثالهما فالحمد لله ويكفي، و ان لم يمتثلا؛ منعا من المحاضرات والندوات والخطب والدروس العامة والتسجيلات حماية للمجتمع من اخطائهما

« *J'ai indiquer la lettre de votre excellence contenant les instruction du protecteur des deux lieux saint (le roi) et exposer les abus de Salmân Al 'Awda et Safar Al Hawâlî contenu dans certains de leurs cours et conférences, et je vous annonce que le conseil du comité des grands savants a parcouru également une édition du livre de Safar Al Hawâlî « Le pacte de Kissinger» et également certaines cassettes de ces deux personne. Le conseil a estimé à l'unanimité que ces écrits contiennent des erreurs. S'ils demandent pardon pour ces abus, et se conforment à ne pas recommencer quoi que ce soit de cela, alors la louange est à Allah et cela sera suffisant. Mais s'ils ne se conforment pas, ils seront interdits de donner des conférences, des prêches et des cours publiques et des cassettes, afin de protéger la communauté de leurs erreurs.* »(N° 2/951, le 3/4/1414)

Pourtant, 7 jours plus tard, Ibn Bâz dit le contraire de cela lorsqu'il fut interrogé au sujet de Salmân et Safar :

اشرطتهم مفيدة وليسوا مبتدعة، وليسوا خوارج، ولا تجوز غيبتهم، ويجب الذب عنهم كغيرهم من اهل العلم من اهل السنة والجماعة

« *Leurs cassettes sont profitable, ils ne sont pas des hérétiques, ni des « khawârij » et il n'est pas permis de les calomnier. Et il est obligatoire de les soutenir comme le reste des gens de science et de Ahl Sounnah wal jamâ'a* » (N° 197 le 10/4/1414)

Analyse :

Est-ce que Salmân et Safar sont un danger pour la communauté qu'il faut empêcher d'enseigner et de prêcher, en nous basant sur la lettre qu'adressa Ibn Bâz à Neyf ?

Ou bien est-ce qu'il est permis d'écouter leurs cours, et il est interdit de les dénigrer, d'après la deuxième fatwa ?

Pourquoi est-ce que Cheykh Ibn Bâz ne nous explique pas quelles sont ces erreurs si terribles qui impliquent de les empêcher d'enseigner ? Au minimum pour conseiller la communauté ? Ou bien c'est peut être parce que l'ouvrage en question dénonce le plan des américains, et de ce faite le gouvernement saoudien veut empêcher de le publier ? Ou alors pourquoi ?

Quelles sont les erreurs de Salmân Al 'Awda pour lesquelles il faut l'empêcher d'enseigner et de prêcher ?

Les Fatâwâ Noires d'Ibn Bâz

Ibn Bâz… Et les critiques contre les gouverneurs

Ibn Bâz dit :

توزيع الأشرطة الخبيثة التي تدعو إلى الفرقة والاختلاف ، وسب ولاة الأمور والعلماء ، لا شك أنها من أعظم المنكرات. والواجب الحذر منها ، سواء كانت جاءت من لندن من الحاقدين والجاهلين الذين باعوا دينهم وباعوا أمانتهم على الشيطان من جنس محمد المسعري ومن معه ، الذين أرسلوا الكثير من الأوراق الضارة المضلة ، والمفرقة للجماعة ، يجب الحذر منهم ، ويجب إتلاف ما يأتي من هذه الأوراق ؛ لأنها شر وتدعو إلى الشر

« *Propager les cassettes hideuses qui appel à la discorde et à la divergence, et à insulter les chefs d'Etat et les savants, est sans aucun doute des plus condamnable. Il est obligatoire d'y prendre garde, que cela provienne de Londres, de la part de certains ignorants haineux qui ont vendu leur religion ainsi que leur loyauté à Satan, du genre de Mouhammad Ma'sarî et compagnie, qui ont envoyé ces pages malfaisantes et égarant la communauté, il faut y prendre garde et les détruire, car elles incitent au mal…* » [Fatâwâ Wa Rasâ'il Ibn Bâz 8/410]

Analyse :

Regarde, ô musulman, comme Ibn Bâz lançait des accusations atteignant le niveau du Takfîr contre ceux qui **critiquent** le gouvernement saoudien, en les accusant d'avoir « *vendu leur religion et leur loyauté à Satan…* »

Est-ce que le simple fait de propager des critiques contre l'injustice d'un gouverneur justifie d'être accusé d'avoir « *vendu sa religion à Satan* » ?!

Si le simple fait de critiquer des gouverneurs comme les Saoûds revient à vendre son âme au diable, que dire alors de ces mêmes Saoûd qui ont fondé l'Onu et déclarent être fière de compter parmi ses membres fondateurs !

Ibn Bâz… Et la croix

L'imam Soulaymân Ibn 'Abdallah Âl Cheykh a dit :

« Sache, qu'Allah te fasse miséricorde, que lorsque l'homme fait semblant d'être d'accord avec la religion des idolâtres par peur d'eux, par flatterie ou par courtoisie afin de repousser de leur mal, alors c'est un mécréant comme eux, même si en réalité il déteste leur religion et les déteste, et qu'il aime l'islam et les musulmans. » [Dourar As-Saniyya 8/121]

Le comité des « grands savants » présidé par Ibn Bâz, fut interrogé :

س: اختلفنا في المسلم الذي يلبس الصليب شعار النصارى ، فبعضنا حكم بكفره بدون مناقشة، والبعض الآخر قال: لا نحكم بكفره حتى نناقشه ونبين له تحريم ذلك وأنه شعار النصارى فإن أصر على حمله حكمنا بكفره.

ج: التفصيل في هذا الأمر وأمثاله هو الواجب، فإذا بين له حكم لبس الصليب، وأنه شعار النصارى ، ودليل على أن لابسه راض بانتسابه إليهم والرضا بما هم عليه وأصر على ذلك حكم بكفره؛ لقوله عز وجل: سورة المائدة الآية 51 وَمَنْ يَتَوَلَّهُمْ مِنْكُمْ فَإِنَّهُ مِنْهُمْ إِنَّ اللَّهَ لَا يَهْدِي الْقَوْمَ الظَّالِمِينَ والظلم إذا أطلق يراد به: الشرك الأكبر. وفيه أيضا إظهار لموافقة النصارى على ما زعموه من قتل عيسى عليه الصلاة والسلام، والله سبحانه قد نفى ذلك وأبطله في كتابه الكريم حيث قال عز وجل: سورة النساء الآية 157 وَمَا قَتَلُوهُ وَمَا صَلَبُوهُ وَلَكِنْ شُبِّهَ لَهُمْ الآية. وبالله التوفيق. وصلى الله على نبينا محمد، وآله وصحبه وسلم.

« Question : Nous avons divergé sur le cas du musulman qui porte une croix qui est le symbole des chrétiens, certains voient qu'il devient automatiquement un mécréant, et d'autres disent qu'il faut lui expliquer l'interdiction et qu'elle est l'emblème des chrétiens et s'il persiste à la porter alors il mécroit.

Réponse : Dans ce genre de cas, il est obligatoire de clarifier les choses, si on lui explique le statut de celui qui porte une croix, et qu'elle est le symbole des chrétiens, **et une preuve indiquant que celui qui la porte est satisfait de s'affilier à elle et de ce sur quoi sont les chrétiens***, et qu'il continue à la porter* **alors il devient mécréant***, car Allah a dit: «* **Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs. Dieu ne guide certes pas les gens injustes.** *»[51/5] L'injustice quand elle est dite sans précision,* **désigne le grand polythéisme***. Il y a en cela aussi* **une acceptation vis-à-vis des allégations des chrétiens qui prétendent que Jésus(paix sur lui) fut tué***, alors qu'Allah dément ça dans son noble livre en disant : «* **Or, ils ne l'ont ni tué ni crucifié; mais ce n'était qu'un faux semblant !** *»[157/4] Et c'est Allah qui accorde la réussite. Et que le salue et la bénédiction soient sur notre messager Mouhammad »* [Fatâwâ Lajnat Dâ'ima 2/119]

Pourtant, après que le roi d'Ibn Bâz se fit photographier avec autour du cou une croix, en compagnie de « sa sœur dans le Koufr » la reine d'Angleterre, Ibn Bâz fut

Les Fatâwâ Noires d'Ibn Bâz

interrogé, dans la cassette nommée « *As-ila wa Ajwiba al jâmi' al kabîr, majmoû'at ath-thâniya, içdâr tasjîl at-taqwâ* » cassette 29 face B la question suivante :

يحدث أحياناً أن يحضر بعض المسلمين إلى بلد يدين أهله بدين غير الإسلام ؛ إما للزيارة أو لمناسبة ما , ويقوم الكفار بتقليد أحد المسلمين بقلادة على هيئة صليب أو عليها صور الصليب كتكريم منهم لهذا المسلم , ويتقبلها هذا المسلم مجاملة لهم ويعتبره من حسن المعاملة ؛ هل فعل هذا المسلم يعتبر من موالاة الكافرين ؟ وهل يصل ذلك إلى مرتبة الكفر؟

ابن باز : « لا , هذه أمور عادية مثل ما تقدم , هذه أمور عادية ينظر فيها ولي الأمر بما تقتضيه المصلحة ؛ فإذا كان من المصلحة الإسلامية قبول هذه المجاملة أو هذه الهدية كان ذلك جائزاً من باب دفع الشر و جلب الخير , كما يقبل هداياهم التي يهدون إليه يرى مصلحة في ذلك , وإن رأى المصلحة في ردها ردها ,هكذا ما يُتوج السلاطين والملوك على قلائد يصنعها الكفار أو يقدمها المسلم لهم إذا رأى في هذا المصلحة الإسلامية كفّاً لشرهم وجلباً لخيرهم ؛ فلا مشاحة في ذلك وليس هذا من الموالاة » .

اثنان من الحضور باستنكار : فيها صليب يا شيخ !

الإمام : « ولو فيها صليب . . يأخذه ثم يلقيه » .

أحد الحضور مستنكراً : يلبسه لباس هو يا شيخ ؟ !

الإمام : « بعدين يُزيله, بعدين يُزيله »

« *Question : Il arrive parfois qu'un musulman arrive dans un pays où les gens pratiquent une autre religion que l'Islam, soit par tourisme ou pour quelque occasion. Et les mécréants offrent alors au musulman une médaille en forme de croix, ou sur laquelle il y a une image de croix, et ceci est une façon qu'ils ont d'honorer ce musulman, et ce musulman accepte ce cadeau pour leur faire plaisir, et considère cela comme étant du domaine de la bonne manière. Est-ce que l'acte de ce musulman est considéré comme une alliance avec les mécréants ? Et est-ce que cela atteint le niveau de la mécréance ?*

Ibn Bâz : Non ce sont des choses normales, ce qu'il vient d'être dit son des choses normales, le dirigeant regarde dans ce qui va dans l'intérêt, s'il y a un intérêt islamique à accepter ce présent ou ce cadeau, ceci est permis dans le but d'écarter le mal ou de rapporter un bien… S'il voit qu'accepter les cadeaux qu'ils lui offrent va dans l'intérêt, et s'il voit que l'intérêt sera de refuser ce cadeau, il le refuse. De même lorsque les rois er les sultans portent des médailles que les mécréants leurs offrent, lorsqu'il estime que cela va dans l'intérêt islamique, afin d'écarter le mal et de causer le bien, il n'y a pas de contestation à cela, et ce n'est pas une alliance.

Deux personne présentes disent alors « Il y a une croix dessus Cheykh ! »

Ibn Bâz : Même s'il y a une croix, il l'a prend puis il la jette.

Une des personnes présentes : « Il l'a porte Cheykh ? »

Ibn Bâz : « Il l'enlève après, il l'enlève après. »[3]

[3] Note importante : Ibn Bâz ici est interrogé au sujet de porter une croix ; sans aucune précision de savoir si cette croix ressemble à un crucifix ou non, et même le sens apparent de « croix » ici est la croix des chrétiens comme c'est évident. Donc même si certains hypocrites essaient de faire croire que la croix portée par Fahd Ibn Saoûd ne ressemblait pas à un crucifix ; Ibn Bâz lui parlait de la croix en général.

Les Fatâwâ Noires d'Ibn Bâz

Analyse :

Est-ce que porter une croix est « *une preuve indiquant que celui qui la porte est satisfait de s'affilier à elle et de ce sur quoi sont les chrétiens* » et « *s'il continue à la porter alors il devient mécréant* » ?

Ou bien est-ce que porter une croix est « *une chose normale* » ?!!

Ibn Bâz n'assumera pas cette fatwa hideuse, et niera l'avoir prononcée, dans sa lettre datée du 11/5/1417, n° 1/1477 :

حول الشريط المنسوب إليّ وفيه فتوى عن جواز لبس الصليب ، وأنني أجبتُ بجواز ذلك . فأحيطكم علماً أنّ هذا لم يصدر مني وأنه كذبٌ عليّ ولا أصل لذلك جازى الله مَن عمله بما يستحق .

« *Au sujet de cette cassette que l'on m'attribue, que j'aurais permis de porter la croix et que lorsqu'on m'interrogea à ce sujet, je répondit que c'est permis. Je sais parfaitement que je n'ai jamais dit cela, c'est un mensonge à mon encontre, cela n'a aucun fondement. Qu'Allah donne à celui qui a fait cela ce qu'il mérite.* »

Mais en réalité les deux propos ne se contredisent pas : dans l'audio Ibn Bâz permet uniquement aux rois et présidents de porter la croix (et donc d'exprimer leur adhérence au christianisme) s'il y a en cela un intérêt islamique vu qu'il dit : « *le dirigeant regarde dans ce qui va dans l'intérêt, s'il y a un intérêt islamique* » [notez que nul par dans la question on ne lui parlera de dirigeant] ; alors que dans son désaveu du 11/5/1417 il conteste avoir autorisé le port de la croix de manière inconditionnelle, cela jamais il ne l'a permis ! Il n'a jamais permis à tous les musulmans de porter la croix mais uniquement aux chefs d'états pour les intérêts diplomatiques.

Les Fatâwâ Noires d'Ibn Bâz

Ibn Bâz… Et l'asservissement des gens aux Âl Saoûd

Mouhammad Ibn 'Abdelwahhâb a dit :

« Et si quelqu'un dit : ils font du Takfîr généralisé, nous répondons : Gloire à Toi Ô Allah, c'est une immense calomnie ! Celui que nous jugeons mécréant, c'est celui qui atteste que le Tawhîd est la religion d'Allah et de Son messager, et que l'invocation d'un autre qu'Allah est fausse, puis après traite de mécréants les monothéistes, les appellent « Khawârij » et se met dans le camps des adorateurs de mausolées contre les monothéistes. Mais nous demandons à Allah Le Noble, Seigneur de l'Immense trône, de nous faire voire la vérité sous son véritable aspect et de la suivre, et de nous faire voir le mensonge sous sa vraie forme et de nous permettre de nous en écarter. » [Dourar As-Sanniya 1/63]

Ibn Bâz dit au sujet de l'Etat Tâghoût des Âl Saoûd :

وهذه الدولة السعودية دولة مباركة نصر الله بها الحق, ونصر بها الدين, وجمع بها الكلمة, وقضى بها على أسباب الفساد وأمن الله بها البلاد , وحصل بها من النعم العظيمة ما لا يحصيه إلا الله

« *Cet Etat saoudien est un Etat béni, par lequel Allah a soutenu la vérité et la religion, a réunis les paroles et résolu les cause de corruptions, et protégé les pays, et il a causé tant de biens immenses que seul Allah pourrait les compter.* » [Fatâwâ Wa Rasâ'il Ibn Bâz 9/98]

Et il dit

وهذه الدولة بحمد الله لم يصدر منها ما يوجب الخروج عليها , وإنما الذي يستبيح الخروج على الدولة بـ المعاصي هم الخوارج , . الذين يكفرون المسلمين بالذنوب , ويقاتلون أ هـ ل الإسلام , ويتركون أهل الأوثان

« *Cet Etat, par la grâce d'Allah, n'a rien commis qui justifie la révolte. Ceux qui permettent la révolte contre cette Etat pour les péchés sont les Khawârij, qui jugent les musulmans mécréants pour leurs péchés, qui combattent les musulmans et laisse les idolâtres…* » [Fatâwâ Wa Rasâ'il Ibn Bâz 4/91]

Et il ne s'arrêta pas à venter le royaume des Saoûd, qui n'est autre qu'un faux témoignage, mais il va même ordonner aux musulmans d'invoquer en faveur des Saoûd, et déclarera que quiconque n'invoque pas pour eux est un « *ignorant qu'il n'a aucune compréhension* » !

Il dit en réponse à quelqu'un qui l'interroge au sujet de ceux qui refusent d'invoquer en faveur de ces Tawâghît qu'Ibn Bâz considère être les gouverneurs légaux :

هذا من جهله , وعدم بصيرته; لأن الدعاء لولي الأمر من أعظم القربات , ومن أفضل الطاعات

« *Ceci provient de son ignorance, et de son incompréhension, car l'invocation en faveur du gouverneur est l'une des meilleurs adorations et des obéissance les plus méritoire.* » [Fatâwâ Wa Rasâ'il Ibn Bâz 8/210]

Analyse :

Ibn Bâz fut l'une des personnes **les plus informée de la situation du gouvernement saoudien et de son apostasie de l'islam**, mais malgré ça n'éprouva aucune crainte de donner ces faux témoignages soutenant les Tawâghît.

Il **savait avec certitude** que le gouvernement impose l'usure aux gens et qu'il a établit des tribunaux chargés de l'imposer, et que toute l'économie même de l'Etat repose sur cette usure.

Ibn Bâz **savait également très bien** que son gouvernement s'allie aux mécréants et les encourage, et les soutient contre les musulmans, il connaissait cela dans les moindres détailles, **il savait que ce gouvernement instaurait des tribunaux du Tâghoût, et imposait d'y revenir en cas de litige**.

Il le savait car cela existait même avant qu'il soit nommé Mouftî, car son prédécesseur Mouhammad Ibn Ibrâhîm Âl Cheykh les dénonçait déjà, et Ibn Bâz participait à cette dénonciation.

Il le savait car plus d'une fois des gens que lui même considérait comme des gens de confiance lui rapportaient cela. Malgré cela, il mentit aux musulmans et leur fit croire qu'il est obligatoire de se soumettre à ces gens là et de leur obéir, et accuse ceux qui se révoltent contre eux d'être des Khawârij !

Invoquer en faveur du gouvernement saoudien **est un grand péché**, et non pas « *l'une des meilleurs adorations et des obéissances les plus méritoire* » comme le prétend Ibn Bâz !

Al Qâdhî Ibn 'Iyâd rapporte au sujet de l'Etat des Fatimites, dont la mécréance n'a rien à envier à celle des Saoud :

خطيبهم الذي يخطب لهم، يدعو يوم الجمعة. كافر يقتل. ولا يستتاب، وتحرم عليه زوجته، ولا يرث ولا يورث ماله في المسلمين.

« *Et le prôneur qui invoque en leur faveur le jour du Vendredi est un mécréant, on le tue sans le laisser se repentir, sa femme lui est illicite, il n'hérite pas et on ne peut hériter de lui, et son argent revient aux musulmans...* » [Tartîb Al Madârik 2/38

Et 'AbdelQâdir Ibn 'Abdel'Azîz disait vrai lorsqu'il dit : « *Ce que nous voyons à notre époque chez ces gouverneurs apostats dans tout ces pays, ce sont ces cheikhs employés par ces dirigeants, surnommé par des titres tel que « éminence et honorable Cheykh... » Qui sont chargé de manipuler la populace afin d'aider ces dirigeant à propager leur mensonges, Il n'y a aucun doute sur la mécréance et l'apostasie de ces cheikhs là, car Allah a dit « Celui d'entre vous qui les prend pour allié est un des leurs... » Et pour avoir été satisfait de leur mécréance, et pour ne pas avoir jugé mécréant ces dirigeants mécréants, dont la mécréance est prouvée par les preuves. 'Abdallah Ibn Moubârak a dit : « Qui corrompt la religion si ce n'est les rois, et les savants du mal et ceux qui les suivent...* »

Le mot de la fin…

Ibn Bâz a dit :

والناس أقسام: منهم من جهل الحقائق والتبست عليه الأمور, ومنهم من هو جاهل لا يعرف الأحكام الشرعية, ومنهم من هو مستأجر من الطغاة الظلمة ليشوش على الناس , ويلبس عليهم الحق

« *Il y a plusieurs catégories de gens :*

Celui qui ne connaît pas la réalité, et est induit en erreur.

Celui qui est ignorant et ne connaît pas les lois de l'islam.

Celui qui est employé par les tyrans injustes afin de troubler les gens, et leur masquer la vérité. » [Fatâwâ Wa Rasâ'il Ibn Bâz 6/117]

A vous de voir à quelle catégorie appartenait Cheykh 'Abdel'Azîz ibn 'Abdallah Ibn Bâz, le Mouftî de la famille royale saoudienne…

Traduit et résumé par Abou Al Hassan 'Abdallah Al Baljîkî.

Les Fatâwâ Noires d'Ibn Bâz

Annexe

La position d'Ibn Bâz envers le gouvernement Koweitien

Le Koweït est un état démocrate et laïc dont la constitution dépouille Allah de la fonction de législateur pour la donner à l'émir et l'assemblée nationale :

مادة – 65

للامير حق اقتراح القوانين وحق التصديق عليها واصدارها

Article 65 :

*L'Emir **a le droit** de proposer des lois, **et le droit** de les **approuver** et de les émettre…*

مادة – 79

لا يصدر قانون إلا إذا اقره مجلس الأمة وصدق عليه الأمير

Article 79 :

*Aucune loi ne peut être émise tant qu'elle n'est pas **approuvée** par l'assemblé et **reconnue** par **l'Emir**.*

مادة – 32

لا جريمة ولا عقوبة إلا بناء علي قانون, ولا عقاب إلا على الأفعال اللاحقة للعمل بالقانون الذي ينص عليها

Article 32 :

Il n'y a aucun crime ni aucune sanction, sauf fondé selon la loi, et il n'y a aucune de punition sauf s'il y a un texte de la loi qui le précise.

مادة – 29

الناس سواسية في الكرامة الإنسانية, وهم متساوون لدي القانون في الحقوق والواجبات العامة، لا تمييز بينهم بسبب الجنس أو الأصل أو اللغة أو الدين

Article 29 :

*Les hommes sont **égaux** dans la dignité humaine, et égaux devant la loi en droit et en devoir généraux, sans **aucune distinction** entre eux que ce soit pour leur **sexe**, origine, langue ou **religion**.*

Le comité de permanence, présidé par Ibn Bâz, a décrété que :

وأما من لم يفرق بين اليهود والنصارى وسائر الكفرة وبين المسلمين إلا بالوطن وجعل أحكامهم واحدة فهو كافر.

« *Quant à celui qui ne fait aucune distinction entre le juif, le chrétien, le reste des mécréants et les musulmans si ce n'est par la nation, et leur donne à tous les mêmes statuts, c'est un mécréant* » [Fatâwâ Lajnat Dâ'ima 1/782]

مادة – 35

حرية الاعتقاد مطلقة، وتحمي الدولة حرية القيام بشعائر الأديان طبقا للعادات المرعية, علي إلا يخل ذلك بالنظام العام أو ينافي الآداب

Article 35 :

La liberté de pensé totale, l'Etat protège les pratiques cultuelles des religions conformément aux traditions en vigueur, sauf si cela perturbe l'ordre publique ou contredis les bonnes manières.

مادة – 36

حرية الرأي والبحث العلمي مكفولة, ولكل إنسان حق التعبير عن رأيه ونشره بالقول أو الكتابة أو غيرهما, وذلك وفقا للشروط التي يبينها القانون

Article 36

Liberté d'opinion, de recherche scientifique, et toute homme à le droit d'exprimer son opinion et de la diffuser oralement ou à l'écrit ou par d'autres moyens, conformément aux conditions exposés par la loi.

مادة – 68

يعلن الأمير الحرب الدفاعية بمرسوم, أما الحرب الهجومية فمحرمة

Article 68 :

*L'Emir déclare la guerre de défense par écrit, quant à la guerre offensive, elle est **interdite**.*

Le Koweït a donc interdit, avec le terme "Harâm" le Jihâd de conquête qui est obligatoire à l'unanimité catégorique des musulmans, d'après le Coran et la sounna.

مادة – 60

يؤدي الأمير قبل ممارسته صلاحياته, في جلسة خاصة لمجلس الأمة, اليمين الآتية. "أقسم بالله العظيم أن أحترم الدستور وقوانين الدولة، وأذود عن حريات الشعب ومصالحه وأمواله, وأصون استقلال الوطن وسلامة أراضيه

Article 60 :

« L'Emir, avant de remplir sa fonction, doit tenir le serment suivant lors d'une assise spécifique : Je jure par Allah l'immense de respecter la constitution et les lois de l'Etat et de défendre la liberté du peuple… »

Pourtant, et malgré la religion de cet état, Ibn Bâz considère que la guerre contre le Koweït représente une guerre contre l'Islâm et les Musulmans :

وما فعله حاكم العراق البعثي في الكويت يدل على الحقد العظيم والكيد للإسلام وأهله .

« *Ce qu'a fait le gouverneur baathiste de l'Irak au Koweït nous montre sa profonde haine et sa ruse contre l'Islâm et ses adeptes…* » [Fatâwâ Wa Rasâ'il Ibn Bâz 7/360]

Ibn Bâz considérant le Koweït comme un Etat islamique, il ne reste que deux solutions :

a) Prétendre qu'Ibn Bâz ignorait la réalité du gouvernement Koweïtien, et donnait des Fatwâ sans savoir, ce que les admirateurs d'Ibn Bâz n'oseront jamais dire vu que pour eux cela consiste en une insulte envers les savants.

b) Avouer qu'Ibn Bâz savait très bien la réalité du gouvernement Koweïtien, ce qui est exacte, mais qu'il affirma que ce gouvernement est légale, et ceci est une mécréance sur laquelle il ne fait aucun doute. Tout comme lorsqu'il affirma que les communistes du Yémen, lors de la guerre civile, étaient les frères des musulmans.

Les Fatâwâ Noires d'Ibn Bâz

Notre position envers Ibn Bâz

Ibn Bâz s'est rendu coupable de plusieurs apostasies de l'Islâm pour lesquels nul savant, pas même lui, n'ont divergé.

Parmi ces apostasies :

1) Ne pas bannir de l'Islam les Tawâghît qui s'érigent en seigneurs législateurs en dehors d'Allah ainsi que les communistes du Yémen, Ibn Bâz a dit :

من لم يكفر المشركين أو شك في كفرهم أو صحح مذهبهم كفر.

« *Celui qui ne bannis pas de l'Islâm les polythéistes ou doute de leur mécréance, ou valide leur doctrine : il devient mécréant* » [Fatâwâ Wa Rasâ'il Ibn Bâz 1/131]

2) Soutenir les Tawâghît et les aider contre les musulmans, Ibn Bâz a dit:

وقد أجمع علماء الإسلام على أن من ظاهر الكفار على المسلمين وساعدهم عليهم بأي نوع من المساعدة, فهو كافر مثلهم

« *Et les savants de l'Islam sont unanimes pour dire que celui qui soutient les mécréants contre les musulmans et les aide de quelque manière que ce soit, c'est un* ***mécréant comme eux.*** » [Fatâwâ Wa Rasâ'il Ibn Bâz 1/269]

3) Insulter les monothéistes en les traitant de Khawârij : L'imâm Mouhammad Ibn 'Abdelwahhâb a dit :

الذي نكفر، الذي يشهد أن التوحيد دين الله، ودين رسوله، وأن دعوة غير الله باطلة، ثم بعد هذا يكفر أهل التوحيد، ويسميهم الخوارج، ويتبين مع أهل القبب على أهل التوحيد

« *Celui que nous jugeons mécréant, c'est celui qui atteste que le Tawhîd est la religion d'Allah, la religion de Son messager, et que l'invocation d'un autre qu'Allah est vaine ; puis après juge mécréant les monothéiste et les nomme « khawârij » et se montre dans le camp des adorateurs de tombes contre les monothéistes* » [Dourar As-Saniyya 1/63]

Ainsi le musulman sincère envers son Seigneur se doit d'agir en conséquence de ces informations et d'accepter le jugement d'Allah sur Ibn Bâz et sur tout autre être humain.

Et nous demandons à Allah de nous préserver de l'égarement et d'affermir nos cœurs sur l'Islam authentique et de mourir dessus. Âmîn, Âmîn, Âmîn.

Les Fatâwâ Noires d'Ibn Bâz